

Thépaut, Yves, Mr, Acad, Political Economy, France : *Liberté d'information, démocratie participative et économie locale* [B3]

Yves Thépaut, LAS- IRUTIC, Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie. Groupe de recherche sur Innovation, Représentation, Usages et Technologies de l'Information et de la Communication, Université de Rennes 2.

Introduction

Ce texte cherche à établir la relation entre liberté d'information et développement économique, social et humain, en montrant que les exigences démocratiques en matière d'information rejoignent l'impératif du développement économique local. La théorie économique moderne de l'information représente un outil d'analyse de ces liens et des limitations imposées à la liberté d'expression par les contraintes technologiques et économiques et les stratégies informationnelles des acteurs. Cette théorie permet ainsi de fonder quelques propositions allant dans le sens de la démocratie participative.

1. Mutation technologique et liberté d'information

La mutation technologique contemporaine fondée sur l'automatisation ouvre des perspectives en matière de liberté d'information, mais ces potentialités trouvent des limites liées à la globalisation et à la libéralisation de l'économie.

1.1. Automatisation et révolution informationnelle

L'automatisation apparaît déterminante dans les explications de phénomènes cruciaux en raison de ses multiples effets qui se combinent aux propriétés de l'information. D'abord, l'automatisation transforme l'entreprise classique en une entreprise « monotechnologie » mais « multiproduits ». Elle dote ainsi l'entreprise de la capacité d'élaborer une production différenciée et variée, en introduisant la flexibilité et la possibilité de production sur mesure (Coriat, 1990). Ensuite, l'automatisation a permis l'accroissement considérable des performances en électronique (loi de Moore) simultanément à la chute du coût des composants électroniques (paradoxe de la technologie). Il en est résulté l'abaissement considérable du coût du traitement de l'information. Ces progrès technologiques se sont déroulés parallèlement à la réduction des coûts de télécommunication liée au mouvement de déréglementation et de mise en concurrence dans ce secteur, provoquant une quasi-suppression du coût du transport de l'information. Ces effets ont conduit à la quasi-annulation de la « distance informationnelle » et de son coût (Thépaut, 2002). Par ailleurs, l'automatisation assure la maîtrise de l'information et sa reproduction à coût faible. L'information est en effet un bien collectif dont le coût de reproduction est négligeable (voir section 2). De plus, les progrès réalisés en matière de numérisation de l'information réduisent considérablement son coût de distribution (Shapiro et Varian, 1999) Enfin, l'automatisation permet l'extension des réseaux de télécommunication et facilite la globalisation de l'économie. Le processus de mondialisation a été accéléré par l'introduction systématique des technologies en réseaux dans la gestion des firmes (Michalet, 2002).

1.2. Potentialités et limites de la mutation technologique

En dotant l'entreprise d'une grande flexibilité technologique, l'automatisation permet une multiplication des supports et une variété de services relatifs au transfert de données, de la voix et de l'image. L'automatisation ouvre ainsi, en synergie avec les propriétés de l'information, des potentialités nouvelles de liberté d'expression et d'information. Mais dans le même temps, les mécanismes sous-jacents de la mutation informationnelle, ainsi que les excès de la libéralisation de l'économie, peuvent pervertir et réduire considérablement ces potentialités. Deux phénomènes essentiels interagissent : la concentration des entreprises et le mouvement de libéralisation et de globalisation de l'économie.

La concentration dans le secteur de la communication a toujours été suspecte car elle fait peser un risque de variété décroissante des produits médiatiques. L'Observatoire Français des Médias (2005) souligne la crainte de voir les logiques à l'œuvre dans l'industrie des médias conduire à une concentration plus accentuée. Cette crainte se trouve justifiée en raison de la logique technico-économique dominante dans ce secteur. Dans les industries de réseaux comme les industries de l'audio-visuel et des télécommunications, les risques liés à la concentration se trouvent en effet aggravés par des mécanismes économiques liés à la révolution de l'électronique. Trois phénomènes interagissent. D'abord, l'accroissement de la taille des entreprises liée à l'introduction des nouvelles technologies. Les technologies en réseaux accroissent en effet l'« échelle minimum efficace » des firmes du fait de leurs coûts fixes importants et des économies d'échelle qu'elle produit. Ensuite, la loi de Metcalfe. L'utilité qu'un usager retire de son appartenance à un réseau s'accroît avec le nombre de membres du réseau. Autrement dit, les grands réseaux attirent davantage les utilisateurs car plus le réseau est étendu, plus il est intéressant d'en faire partie. Les opérateurs ont donc intérêt à accroître la taille de leurs réseaux. Enfin, les effets de *feedback* liés à l'offre et à la demande. Les professionnels bénéficient en retour d'externalités de production dans la mesure où l'utilité croissante ressentie par l'utilisateur découlant de l'élargissement du réseau leur permet d'étendre leur

marché et de réaliser des économies d'échelle. Ces effets de *feedback* entre professionnels et usagers possèdent un caractère cumulatif, qui peut être négatif ou positif comme dans le cas de l'ordinateur. C'est un phénomène bien connu : il suffit qu'un système prenne une avance pour que les nouveaux utilisateurs s'y rallient puisqu'ils bénéficient d'externalités plus importantes, ce qui entraîne une tendance à la constitution de monopoles ou de quasi-monopoles comme l'illustre l'exemple du PC et de Microsoft. L'élément crucial dans cette approche est que le *feedback* lié à la demande présente comme particularité de « fortifier les forts et d'affaiblir les faibles ». On assiste à des relations causales auto-amplificatrices qui peuvent conduire à la domination totale de l'entreprise ou de la technologie parvenues à prendre une avance sur leurs concurrentes. En conséquence, les « forts deviennent de plus en plus forts et les faibles de plus en plus faibles » (Shapiro et Varian, 1998). Ces deux aspects du feed-back interviennent dans les industries du secteur de l'information et poussent à la concentration des firmes.

De fait, on constate une accentuation de la concentration dans les industries des technologies informationnelles et des médias (Meier, 2005). Ce phénomène est aussi à relier aux processus de globalisation et de déréglementation de l'économie.

1.3. Liberté d'information, libéralisation et globalisation de l'économie.

Depuis les années 1980, la concentration dans le secteur des médias obéit à la logique de la déréglementation et de la globalisation (Mathien, 2003). Le contexte de la mondialisation et de l'ouverture à la concurrence des marchés a conduit au renforcement des « groupes médias » qui ont acquis une dimension internationale tout en attribuant à la sphère financière une importance déterminante dans leurs décisions stratégiques. Cette évolution a été marquée par l'arrivée de nouveaux acteurs venus d'industries comme le téléphone, le bâtiment, l'armement, l'électricité ou l'eau, attirés par la perspective de gains et de nouveaux marchés. Ces grands groupes industriels font reposer leurs stratégies sur des logiques essentiellement financières et privilégient la rentabilité immédiate en plaçant aux postes de direction des gestionnaires qui visent un retour sur investissement élevé. L'objectif du profit l'emporte ainsi sur des valeurs comme la diversité et la qualité de l'information. De nombreux exemples de regroupements d'entreprises au sein du secteur de l'information, d'absorption de médias par des groupes industriels et de constitution de conglomerats multinationaux intégrant des médias illustrent les bouleversements que connaît le paysage médiatique depuis le début des années 1990 (Ramonet, 2005 ; Brémond, 2005).

Le débat sur les risques encourus découlant de la concentration dans le secteur de la communication a ainsi redoublé d'intensité avec le développement de grands groupes multimédias et la prise de contrôle d'entreprises médiatiques par des groupes industriels qui s'approprient les supports les plus porteurs tout en faisant circuler librement leurs profits au plan mondial. Il en résulte un affaiblissement de la concurrence qui menace l'indépendance et le pluralisme des médias et, en conséquence, le fonctionnement de la démocratie.

Cette concentration entraîne une asymétrie structurelle d'information à l'origine du pouvoir informationnel et de la dominance informationnelle¹. Le pouvoir lié à l'information conforte les autres pouvoirs, en particulier les pouvoirs économique, financier et politique, dans un processus d'auto-renforcement des pouvoirs. La concentration de la presse contribue ainsi à la concentration des pouvoirs. A cet égard, les propos de Serge Dassault — rapportés par Claire Moriset et Bernard Miège (2005) — sont révélateurs : « *La presse est un monde intéressant qui permet de faire passer un certain nombre d'idées saines, d'orientations, pour permettre de mieux gérer l'économie* ».

En définitive, la libéralisation et la globalisation de l'économie ont favorisé la relève des acteurs publics par des acteurs privés multinationaux. Ces processus ont conduit à une régulation oligopolistique privée qui constitue la nouvelle donne qui pèse sur la liberté d'expression. Or, cette régulation néolibérale est une régulation par les marchés imparfaits qui représentent des configurations instables comme le démontre la théorie économique. Il faut donc trouver de nouveaux cadres d'analyse et de propositions. Une orientation possible repose sur l'idée que les Etats ne peuvent redevenir les opérateurs centraux d'une nouvelle régulation de l'économie mondiale. Pourraient être mises en place par exemple des agences de régulation chargées d'élaborer et de faire appliquer des normes universelles. Les domaines de compétences de ces régulateurs correspondent à l'existence de biens collectifs mondiaux comme la réglementation anti-trusts, l'environnement mondial, l'harmonisation des conditions de travail, le contrôle des mouvements spéculatifs, la propriété intellectuelle et industrielle, l'aide humanitaire mondiale, la connaissance, etc. (Stiglitz, 2002)

¹ Le « pouvoir informationnel » d'une unité, ou d'un acteur, repose sur une possession inégale d'information et est défini comme la capacité dont dispose cette unité de modifier, au moyen de l'information, le comportement d'autres unités dans le but d'obtenir un avantage net. Cet avantage appelé « rente informationnelle » consiste par exemple en l'obtention d'un gain économique comme une part plus importante de marché, ou d'un avantage politique comme un gain de suffrages. Le pouvoir informationnel dans les structures et les réseaux est, dans l'optique de l'analyse structurale, qualifié de « dominance informationnelle » pour signifier qu'il permet d'exercer au sein de la structure une « domination » liée à l'information (Thépaut, 2002).

La globalisation en interaction avec la libéralisation de l'économie transforme ainsi les conditions d'exercice de la liberté d'expression et de la liberté d'informer. Ces deux processus modifient en conséquence les potentialités de démocratie participative dont est porteuse la révolution de l'électronique.

2. Liberté d'information et démocratie participative

2.1. Globalisation, régionalisation et besoin d'information

L'approche de la phase actuelle de la mondialisation en termes de « globalisation locale » (« local globalization ») approfondit l'analyse courante de la globalisation et signifie qu'il ne convient plus de considérer la globalisation comme un processus d'ouverture progressive de systèmes locaux pré-constitués sur l'extérieur et l'international, mais que les relations local-global sont internes aux entités territoriales elles-mêmes et qu'une économie territoriale est caractérisée par la cohérence des relations local-global constitutives du local (Rallet, 2000). Dans cette optique, une place essentielle est accordée aux décisions prises au niveau local pour lesquelles l'information joue un rôle central. Cette approche rend bien compte de l'accroissement de la demande d'information et du processus politique et administratif de régionalisation qui s'accompagne du transfert des décisions aux instances locales.

Les données empiriques attestent en effet de la place grandissante de l'information dans les mécanismes économiques et sociaux (De Bandt et Debonneuil, 2000). On constate un accroissement des besoins et de l'utilisation d'information par les acteurs, consommateurs, producteurs et citoyens pour leurs prises de décisions. Dans les économies et dans les sociétés modernes, les citoyens et les consommateurs ont besoin d'informations pour prendre les meilleures décisions. Sur les marchés économiques et financiers, les consommateurs demandent à être informés avant de choisir leurs produits et leurs titres. Les producteurs ont besoin d'informations sur les marchés et les concurrents, sur l'orientation des marchés. Dans le domaine politique, les citoyens doivent aussi disposer d'informations sur les candidats et les programmes des partis pour faire des choix opportuns. Les acteurs recourent à des sources variées d'information et de plus en plus à Internet (Journal *Le Monde* du 19 août 2005).

Une autre tendance dans la période actuelle est la nécessité de plus en plus urgente de prendre des décisions qui engagent l'avenir sur le moyen et le long terme, telles que les décisions relatives à la dégradation de l'environnement au niveau local ou mondial, à l'écart croissant des revenus dans un pays ou à l'échelle mondiale, ou encore au fossé numérique, questions qui relèvent de la sphère politique. Le besoin croissant d'information s'explique de la part des décideurs politiques en raison de l'interdépendance et de la complexification des phénomènes à maîtriser, ainsi que de la part des usagers-citoyens en vue de participer au débat public, de prendre part aux décisions et d'évaluer les résultats obtenus.

La théorie économique moderne de l'information permet d'analyser les mécanismes en présence et de montrer les synergies existant entre ce bien et les technologies de l'information et de la communication en réseau dans la perspective de la démocratie participative. Elle met aussi en évidence les effets pervers liés aux propriétés de l'information et conduit à des propositions concrètes de politiques.

2.2. Théorie économique de l'information et stratégies informationnelles de secret

L'analyse économique moderne de l'information considère que ses caractéristiques intrinsèques d'indivisibilité (ou non-rivalité), d'inappropriabilité (ou non-exclusion) et de production d'externalités, lui confèrent le statut de bien collectif, tandis que son asymétrie contribue à expliquer ses effets d'influence et de pouvoir. La non-rivalité signifie, dans la théorie « pure », que l'utilisation de l'information par un agent ne diminue pas les possibilités d'usage de la même information par d'autres individus. Il en est ainsi des services nationaux d'information. La non-exclusion de l'usage de l'information signifie qu'aucun agent ne peut empêcher un individu d'utiliser un tel bien car dès lors qu'il est produit, il est potentiellement à la disposition de tous. En raison de ces deux propriétés, l'information génère des « externalités » qui désignent toute relation économique directe entre agents ne donnant pas lieu à un échange à travers les mécanismes du marché. La proximité d'un réseau haut débit exerce par exemple une externalité positive si un individu en tire un avantage sans avoir à le rétribuer directement.

Ces propriétés entraînent des phénomènes remarquables à la fois bénéfiques et néfastes. Deux effets avantageux sont bien connus :

1) La reproductibilité à coût faible de l'information.

Une même information est reproductible indéfiniment, à coût faible, voire nul. En théorie, le coût marginal d'un bien collectif pur est nul puisque sa consommation par un individu supplémentaire ne représente aucun coût. En fait, l'information est coûteuse à produire, mais peu coûteuse à reproduire. Mais dans le même temps, cet avantage peut conduire à une situation sous-optimale comme il apparaît ci-dessous.

2) Les rendements croissants de l'information.

Une même information, comme une information scientifique et technique, peut être utilisée plusieurs fois dans un cycle productif ou simultanément en des lieux différents, ce qui est source de rendements

croissants considérables : l'information ne se détruisant pas à l'usage peut être réutilisée tant qu'elle ne devient pas obsolète. Cet effet est favorisé par la facilité de diffusion du bien collectif, à faibles coûts, voire à coûts nuls. Ainsi, en préservant son accessibilité à l'ensemble de la collectivité, les avantages collectifs sont supérieurs aux avantages privés. Autrement dit, le « rendement social » d'un bien collectif est supérieur à son « rendement privé ».

Trois autres effets liés aux propriétés intrinsèques de l'information entraînent l'« échec » ou la « défaillance » du marché à parvenir à l'optimum dans l'optique de l'économie du bien-être :

1) Une production sous-optimale par le secteur marchand.

Laisser la production d'information au seul secteur marchand peut se révéler contreproductif. Dans le modèle néoclassique canonique, le prix d'un bien doit se fixer à son coût marginal de production, cette condition assurant la réalisation de l'optimum paretien. Or le coût marginal d'un bien collectif pur est nul. L'optimalité paretienne commanderait donc un prix nul pour ce bien, alors même que ses coûts fixes seraient importants. En théorie, le bien risquerait donc de ne pas être produit par l'initiative privée.

2) Le phénomène du « passager clandestin » ou « free rider ».

Comme on ne peut exclure un agent de la consommation d'un bien collectif pur, les individus pris un à un n'ont pas intérêt à annoncer la vraie valeur qu'ils attribuent à ce bien, pour ne pas avoir à payer en conséquence, puisque dès lors qu'il est produit, il est en totalité à leur disposition, sans avoir à le payer, ou alors à le payer à un prix en dessous de sa valeur.

Les solutions concrètes à ces paradoxes peuvent consister en la mise en place de droits de propriété qui permettent une appropriation privée du bien « information ». Cependant, comme cette appropriation n'est qu'imparfaite en raison du caractère de bien collectif de l'information, on court le risque de se trouver dans une situation dans laquelle l'information devient artificiellement rare et socialement sous-utilisée. Un cas représentatif de ce phénomène, faisant actuellement l'objet d'âpres débats, porte sur la brevetabilité des gènes humains (Heller & Eisenberg, 1998).

La reconnaissance des « échecs » du marché en raison de la présence de biens collectifs justifie le recours à un mécanisme d'allocation des ressources alternatif. La solution revient souvent à faire intervenir l'Etat. Mais la fourniture de « biens collectifs » par les pouvoirs publics peut aussi générer des « maux publics ». Ces effets pervers, tels que les comportements opportunistes des bureaucrates, conduisent les économistes néo-libéraux à préconiser de limiter au minimum l'intervention de l'Etat. Ces critiques s'appuient en particulier sur la propriété d'asymétrie de l'information qui représente un autre cas d'échec du marché.

3) Les stratégies de rente informationnelle et de secret.

L'asymétrie de l'information est à l'origine de « comportements opportunistes » et de relations de pouvoir, phénomènes qui expliquent des stratégies informationnelles. L'opportunisme au sens de Williamson (1994) inclut en particulier la « sélection adverse » et le « risque moral »², deux attitudes que résume le concept d'opportunisme. Plus généralement, l'opportunisme implique la diffusion d'informations incomplètes ou déformées dans le but de « fourvoyer, dénaturer, déguiser, déconcerter ou semer la confusion ». La rétention ou la manipulation de l'information, de même que le manquement à des engagements pris à l'insu de l'autre partie prenante à la relation contractuelle, sont des exemples d'attitudes opportunistes qui procurent un avantage supplémentaire au-delà du profit normal du modèle standard de l'économie du bien-être, au détriment de la partie la moins informée.

L'asymétrie informationnelle est analysable en termes de pouvoir et de rente informationnelles : si l'on se place dans l'optique du pouvoir fondé sur une relation dissymétrique, l'asymétrie d'information est située à l'origine du « pouvoir informationnel » mesuré par la « rente informationnelle », à savoir un avantage défini comme le gain résultant de la possession d'un avantage informationnel (Salanié, 1994). La rente informationnelle représente, comme toute rente, un surplus, et apparaît comme un élément explicatif de comportements observables. Le gain économique obtenu est un avantage de prix, de profit, de part de marché, etc. Cette analyse permet de comprendre les stratégies informationnelles de production, de captation, de dissimulation ou de diffusion de l'information en vue de bénéficier de cette rente qui n'est pas seulement économique mais peut être sociale ou politique.

2.3. Rente informationnelle et démocratie participative

De fait, l'asymétrie de l'information entre les gouvernements et ceux qu'ils sont censés servir confère ainsi aux gouvernants en place le pouvoir discrétionnaire d'appliquer des politiques susceptibles de servir davantage leurs propres intérêts que ceux des citoyens : en manipulant l'information, les hommes politiques et les gouvernants peuvent obtenir des avantages comme des gains d'électeurs et une réélection, s'assurant ainsi leur maintien au pouvoir. Autrement dit, cette démarche pose que les décideurs politiques et les gouvernements peuvent avoir intérêt à diffuser certaines informations ou au contraire à en cacher d'autres, c'est-à-dire à pratiquer le secret,

² Arrow (1963) et Akerlof (1970) montrent que ces deux phénomènes conduisent également à l'échec du marché à atteindre l'optimum économique et social

pour échapper au contrôle du public. Ces pratiques « opportunistes » vont à l'encontre des intérêts des citoyens et de la démocratie. La transparence dans les actions et les résultats des politiques pratiquées est ainsi, en tant que clé de voûte des processus démocratiques, une exigence qui permet de lutter contre les abus du secret. La question est de savoir, en raison des comportements opportunistes possibles, quelle institution va fournir cette information d'intérêt général. Plusieurs réponses sont possibles :

1) les pouvoirs publics d'abord, qui doivent dans cette perspective :

a) assurer la transparence des actions des gouvernants, en produisant par exemple des indicateurs économiques et sociaux tels que les indices de prix, le taux de chômage, etc, de manière à fournir aux citoyens une information de qualité.

b) préserver la liberté d'expression et la liberté de la presse menacée dans le contexte de libéralisation et de globalisation de l'économie par une accentuation de la concentration menaçant le pluralisme des médias et le fonctionnement de la démocratie.

L'asymétrie d'information justifie ainsi l'intervention publique dans ce domaine. Mais cette intervention peut aussi produire des « maux publics » aux effets plus importants que les avantages des « biens publics » en raison de comportements opportunistes possibles. Une solution possible est alors le recours aux « quasi-marchés », à savoir la mise en place d'organismes indépendants, fonctionnant sur financement public, et dont la mission serait de fournir une information de qualité et indépendante.

2) De leur côté, les citoyens et les organisations non gouvernementales ont aussi des actions à mener pour fournir de telles informations et exiger plus de transparence, par le biais notamment d'institutions comme l'Observatoire Français des Médias (dont la mission est de « défendre le droit d'informer et promouvoir une information libre et pluraliste ») ou la promotion de concepts comme la « Média Concentration Governance » qui prévoit un devoir de transparence des médias vis-à-vis de la société (Meier, 2005).

3) Une place centrale doit être accordée à la liberté d'informer par le biais de la presse car lorsque la liberté de la presse est respectée, non seulement les gouvernants abusent en général moins de leur pouvoir, mais ils satisfont mieux les besoins sociaux élémentaires du peuple. A. Sen (1980) a montré dans ce sens que les pays jouissant de la liberté de la presse ne connaissent pas la famine car les journaux attirent l'attention sur le problème et le peuple considérerait comme intolérable que le gouvernement ne fasse rien pour remédier à la situation. De même, des études de la Banque Mondiale (2005) ont montré que le fait de rendre obligatoire la publication des taux de pollution constitue un mécanisme efficace pour en réduire le niveau.

Cette exigence démocratique de liberté d'information rejoint les impératifs du développement économique, social et humain.

3. Liberté d'information et économie locale

3.1. L'information et la liberté d'information, facteurs de prospérité et de développement économique et social.

Une information, telle qu'une information économique ou une technologie de production, représente un facteur de production et de productivité particulièrement efficace car on se trouve en présence de rendements croissants élevés. L'information est en fait un facteur autonome de production, au même titre que le capital et le travail, aux effets multiplicateurs, et représente de ce fait dans le contexte actuel un facteur essentiel de croissance et de productivité.

De même, la liberté d'information et d'expression, en favorisant la diffusion de l'information, est également un facteur et une composante du développement économique et social. Entendue dans son sens général comme la liberté de parler, d'écrire et de publier, la liberté d'expression comprend en particulier la liberté d'informer via la presse et plus généralement les médias comme Internet. La liberté d'informer et la diffusion d'informations permettent aux agents de saisir des opportunités économiques ou de faire jouer la concurrence. Ainsi, Stigler (1961) et Stiglitz (2005) démontrent que la disponibilité de l'information est un déterminant crucial de l'efficacité des marchés tant économiques que politiques. Pour Stigler, l'activité de recherche d'information par un consommateur lui permet d'acheter moins cher. De même, les informations fournies par les médias sont de nature à améliorer la performance du système économique et assurer croissance et développement économique et social (Banque Mondiale, 2005).

Des potentialités nouvelles découlent des propriétés de l'information et des technologies en réseau en tant que biens collectifs. Elles se situent dans de multiples domaines, comme ceux de la croissance économique, de la localisation spatiale des entreprises, du développement local. La mutation informationnelle ainsi opère un glissement progressif des moteurs du développement économique du matériel vers l'immatériel. Or, l'information et les services à fort contenu d'information sont des biens dont le coût marginal est toujours décroissant, voire nul. La loi de « l'offre croissante d'information à coût constant » qui en découle signifie des perspectives de croissance économique remarquables ouvertes par l'utilisation de l'information comme ressource productive, même si cette loi n'est valide que pour une infrastructure ou une échelle donnée. En stylisant les faits, cette loi traduit par exemple le fait qu'une administration peut répondre, à coût constant, à une demande

croissante d'information sur un site tant qu'il n'est pas saturé et que l'information n'est pas obsolète. Il s'agit bien sûr d'une stylisation et donc d'une approximation des faits car dans la pratique, la mise à jour du site représente un coût, tout en bénéficiant d'économies d'échelle d'autant plus élevées que la capacité de l'infrastructure implantée est importante.

Une autre caractéristique significative d'une l'économie basée sur l'information tient au développement rapide et important d'une production associative et coopérative non marchande d'utilités individuelles et sociales, qui doit certes se concilier, pour la viabilité économique du système, avec une marchandisation d'une partie des biens et services produits. L'exemple d'Internet est significatif de ce changement. On entre ainsi dans une économie d'abondance et de variété possibles, mais dans laquelle se posent les questions du financement de l'investissement initial élevé, de l'emploi et de la répartition des richesses produites.

3.2. Rente informationnelle collective et développement économique et social local

L'asymétrie de l'information peut aussi avoir des effets bénéfiques pour un groupe de personnes, par le biais de l'obtention de rentes informationnelles collectives telles que celles recherchée par une Collectivité territoriale par exemple. Il s'agit d'une optique de rivalité et de compétition puisque le mécanisme mis en avant est celui de l'exercice du pouvoir en vue de l'obtention de rente.

La politique informationnelle menée par certaines Collectivités territoriales s'analyse comme une démarche de création de richesses passant par l'obtention d'un avantage économique grâce à la combinaison de l'information et des technologies de l'information et de la communication (Thépaut & Le Goff, 2002). Il s'agit alors d'une « rente informationnelle collective » recherchée en vue de son partage par la collectivité concernée. Cette politique passe par des stratégies coopératives avec des opérateurs privés dans le respect des règles de la concurrence, mais aussi par des dynamiques de coopération, ou de compétition, avec d'autres territoires, en pratiquant une distribution sélective de l'information. Placée dans une perspective de dynamique collective, la politique informationnelle revient d'une part à créer pour les usagers des conditions avantageuses d'accès aux services informationnels privés et publics comme les services administratifs ou le télé-enseignement, et d'autre part à rendre les territoires plus attractifs pour les entreprises qui y sont installées ou susceptibles de s'y implanter. Elle vise finalement à créer, dans le but de favoriser le développement local, un environnement compétitif pour les acteurs économiques et sociaux, en se fondant sur les externalités produites par l'information et les technologies informationnelles.

Il s'agit de constituer au niveau local, régional ou national, selon l'échelle considérée, un avantage concurrentiel informationnel dans la perspective de la concurrence territoriale et de la compétition mondiale. Dans cette optique, les territoires et les acteurs locaux sont placés dans une situation de coo-pétition pour reprendre la terminologie de Perroux (1973).

Or, une autre optique d'économie politique doit être considérée. L'analyse économique dominante est en effet fortement marquée par son objet axial, la concurrence, et met dès lors en scène et examine des jeux non-coopératifs. Une alternative consiste à examiner des situations de jeux coopératifs. Cette ouverture de l'analyse conduit à s'intéresser à la coopération entre les pays et les régions, et doit aujourd'hui développer, en raison de la globalisation actuelle de la société et de l'économie, une problématique en termes de « coopération globale » au niveau mondial.

3.3. L'information et la liberté d'information comme biens collectifs mondiaux

Dans cette perspective, un certain nombre d'arguments peuvent être avancés permettant de transposer au niveau mondial la problématique des biens collectifs comme l'information et la liberté d'information :

1) Avec le développement des technologies récentes de communication, de plus en plus de flux immatériels comme les flux d'information échappent à toute possibilité de contrôle aux frontières géographiques des Etats.

2) Dans le champ économique, il apparaît des acteurs mondiaux comme les grandes sociétés multinationales dont les stratégies et le pouvoir économique et financier leur permet de rivaliser avec les Etats.

3) Le rôle des Etats se trouve affaibli par la globalisation, en particulier pour le contrôle des mouvements de capitaux et des activités de télé-services.

4) Des problèmes comme la pollution, les catastrophes naturelles ou les épidémies dépassent les frontières des Etats.

5) La mondialisation soulève des enjeux globaux liés à la définition du champ des biens et des services échappant à l'échange purement marchand comme la connaissance.

6) Une démarche politique et citoyenne estime que des questions telles que le développement économique et social relèvent de décisions au niveau mondial.

Conclusion

L'évolution des idées dans cette direction entre en phase avec le mouvement actuel de globalisation et revêt une importance capitale pour envisager la coopération et la solidarité au niveau global. Si l'on admet que

l'information d'intérêt général, de même que la liberté d'informer, recouvrent le statut de « bien collectif mondial », au même titre d'ailleurs que d'autres biens comme la connaissance, ou encore la sécurité et le développement économique, social et humain, on entre dans une problématique de la gouvernance globale, dans laquelle la liberté d'information a une place cruciale en raison des caractéristiques intrinsèques de l'information. Leur prise en compte au niveau théorique permet d'avancer des propositions de politiques concrètes.

Résumé en Breton : Traduction en Breton de Francis Favereau, PR R2 UHB Langue et littérature bretonnes, Directeur Unité de Recherche EA BC 3205, <http://ffavereau.monsite.wanadoo.fr/>

Diverrad

Ar c'hemmadur teknologel a-vremañ diazezet war an emgefre a ziskouez da welet deomp, a-gevret gant perzhioù ar c'helaouiñ, hentadoù nevez war-zu frankiz ar gomz hag ar c'helaouiñ. Padal gant ar gwikefreoù endan en dispac'h-se, war un dro gant ar globalizadur ha gwall-efedoù liberalizañ an ekonomiezh, e c'hall bezañ gwariet ha koazhet un tamm-mat ar galloudegezhioù-se.

Bez' ez eus liammoù eus ar gaoz d'an efed etre frankiz ar c'helaouiñ hag an diorren ekonomikel, sosial ha denel. Kement-se a ziskouez ema par-ha-par ar rekisoù demokratel a-fed kelaouiñ hag ar ret da ziorren an ekonomiezh lec'hel.

Teorienn ekonomikel nevez ar c'helaouiñ ez eus anezhi ur benveg da analizañ al liammoù-se hag an harzoù heget war ar frankiz da gomz ha da gelaouiñ dre-benn d'ar redioù teknologel hag ekonomikel koulz ha d'ar strategiezhioù-kelaouiñ a vez gant an eil pe egile. Gant seurt teorienn e c'hallor diazezañ un toullad kinnigoù evel ar goulenn groñs e ve splann kement tra, pezh a ya war-zu demokratelezh ar c'hemer perzh.

Diouzh ar gont-se, pa ouzer a-walc'h ez eo ar c'helaouiñ d'an holl, koulz hag ar frankiz da gelaouiñ, traoù hag o deus statud « madoù stroll ar bed-holl », kenkoulz-all ha madoù all evel re ar ouiziegezh, ez aer e-barzh ur problematik hag eo hini ar « gouarnerezh hollel » e-'lec'h m'he deus ar frankiz da gelaouiñ ur roll a bouez bras da c'hoari.

Bibliographie

- Georges Akerlof, « The Market for "Lemons" : Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 84, n° 3, 1970, pp. 488-500.
- Kenneth J. Arrow, « Economic Welfare and the Allocation of Resources for Invention », in *National Bureau of Economic Research, The Rate and Direction of Inventive Activity : Economic and Social Factors*, Princeton University Press, 1962, pp. 609-625.
- Kenneth J. Arrow, « Uncertainty and the Welfare Economics of Medical Care », *American Economic Review*, vol. 53, n° 5, 1963, pp. 941-973.
- Banque Mondiale, *Le droit d'informer. Le rôle des médias dans le développement économique*, De Boeck Université, Bruxelles, 2005, pp. 41-62 (1^{ère} édition : 2002).
- Janine Brémond, « Lagardère, Bouygues, Dassault, Vivendi, Bertelsmann et quelques autres », in Observatoire Français des Médias (OFM), sur la concentration dans les médias, éditions Liris, Paris, 2005, 143 p.
- Benjamin Coriat, *L'atelier et le robot*, Christian Bourgois, Paris, 1990, 303 p.
- M. Heller, R. Eisenberg, « Can Patents Deter Innovation ? The Anticommons in Biomedical Research », *Science*, vol. 280, 1998, pp. 698-701.
- Inge Kaul, Isabelle Grunberg / Marc A. Stern, « La définition des biens publics mondiaux », in I. Kaul, I. Grunberg / M.-A. Stern (dir.), *Les biens publics mondiaux*, Economica, Paris, 2002, pp. 27- 46 (1^{ère} édition : 1999).
- Michel Mathien, *Economie Générale des Médias*, Ellipses, Paris, 2003, 240 p.
- Werner A. Meier, « Média Concentration Governance : une nouvelle plate-forme pour débattre des risques ? », *Réseaux*, vol. 23, n° 131, 2005, pp. 19-52.
- Sibille Mertens / Mathieu Lefèbvre, « Théorie économique et marchandisation des services marchands », *Non Marchand*, n° 11, 2003, pp. 11-27.
- Charles-Albert Michalet, *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, La Découverte, Paris, 2002, 212 p.
- Claire Moriset, Bernard Miège, « Les industries du contenu sur la scène médiatique », *Réseaux*, vol. 23, n° 131, 2005, pp. 145-185.

- Observatoire Français des Médias (OFM), Sur la concentration dans les médias,*
François Perroux, *pouvoir et économie*, Laborde, Paris, 1973.
- Ignacio Ramonet, « Médias concentrés », in *Observatoire Français des Médias, Sur la concentration dans les médias*, Editions Liris, Paris, 2005, pp. 15-18.
- Maria Sakalaki, Yves Thépaut, « La valeur de l'information. Evaluation des biens informationnels versus biens matériels », *Questions de communication*, n° 8, 2005, pp. 355-365.
- Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, 2002 (1^{ère} édition : 1999).
- Carl Shapiro, Hal R. Varian, *Economie de l'information*, De Boeck Université, Paris, Bruxelles, 1999, 313 p. (1^{ère} édition : 1998).
- George J. Stigler, « The Economics of Information », *Journal of Political Economy*, vol. 69, n° 3, 1961, pp. 213-225.
- Joseph E. Stiglitz, « La connaissance comme bien public mondial » in Inge Kaul, Isabelle Grunberg / Marc A. Stern (dir.), *Les biens publics mondiaux*, Paris, Economica, 2002, pp. 157-176 (1^{ère} édition : 1999).
- Joseph E. Stiglitz, « Gouvernement et transparence », in Banque Mondiale, *Le droit d'informer. Le rôle des médias dans le développement économique*, De Boeck Université, Bruxelles, 2005, pp. 41-62 (1^{ère} édition : 2002).
- Yves Thépaut, « Le concept d'information dans l'analyse économique contemporaine », revue *Hermès*, n° 44, 2006, pp. 1661-168.
- Yves Thépaut, « L'émergence de l'économie informationnelle », *Humanisme & Entreprise*, n° 261, 2003, pp. 85-101.
- Yves Thépaut, *Pouvoir, Information, Economie*, Economica, Collection « Approfondissement de la Connaissance Economique », Paris, 2002, 375 p.
- Yves Thépaut, Richard Le Goff, « Services publics informationnels et Collectivités Territoriales : l'exemple manchois », in Hénaff G. (dir.), *Concurrence et services publics*, Rennes, PUR, 2002, pp. 193-210.
- Oliver E. Williamson, *Les institutions de l'économie*, InterEditions, Paris, 1994, 404 p. (1^{ère} édition : 1985).